

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 3 NOVEMBRE 2015

Date de la convocation : 21/10/2015.

Date d'affichage : 21/10/2015.

L'an deux mil quinze, le trois novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

Présents : Mme Christiane BOCQUET, 1ère adjointe, M. Christophe MILLOT, 2ème adjoint, M. Thomas GUYOT-SIONNEST, 3ème adjoint, Mme Anne-Marie BACHOLLET, 4ème adjointe. Mmes et MM. Florence HUBERT, Nathalie JOUANNEAU, Elisabeth LÉLU, Raymonde REGNIER, Fabrice BALLE, Jean-François OCHAT, Alain VERRIER.

Procurations :

Mme Florence BOSCARDIN à M. Gilles NOËL,
M. Anthony LEFORESTIER à M. Christophe MILLOT,
M. Michel PIGOURY à M. Alain VERRIER.

Mme Anne-Marie BACHOLLET a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du 4 Septembre 2015 est approuvé par l'ensemble des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose de retirer la question « **EQUIPEMENT SPORTIF** : mise aux normes de l'éclairage de la salle polyvalente » et de rajouter les sujets suivants :

- **Centre Socioculturel** : désignation d'un nouveau délégué titulaire.
- **Cabinet médical** : convention de services intermédiaires – offre de soins, recherche d'un médecin généraliste.

Propositions adoptées à l'unanimité.

1 ADMINISTRATION GENERALE

- a)– **école Rex Barrat** : présentation du bilan des NAPS 2014/2015
(par Mme Chantal GENTY).
: frais de fonctionnement année scolaire 2014.
- b)– **élection** : mise en place du Conseil Municipal Jeunes
(présentation par M. Valentin GATEL).
- c)– **personnel** : prise en charge de frais de formation et de frais d'hébergement.
- d)– **scolarisation en classe CLIS** : participation aux frais de cantine.
- e)– **Grdf** : convention d'occupation domaniale « GAZPAR ».
- f)– **musée** : don d'un tableau de Rex Barrat par Mme BOUCHARD.
- g)– **intercommunalité** : SIABB (adhésion de 4 nouvelles communes).
projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).
- h)– **bâtiments communaux** : mise en accessibilité des locaux recevant du public
(agenda sur 3 ans).

2 ADMINISTRATION - FINANCES

- redevances pour occupation du domaine public (EDF, GRDF et France Télécom).
- demande subventions exceptionnelles sollicitées par l'association « Les Restaurants du Cœur » de Nevers et de la part d'une association locale.
- budget général : virements de crédits.

.../...

3 **QUESTIONS DIVERSES.**

1 – **ADMINISTRATION GENERALE**

a) **Ecole Rex Barrat :**

Madame Chantal GENTY, Directrice de l'école Rex Barrat, a présenté à l'assemblée le bilan des nouvelles activités périscolaires (NAP) de l'année scolaire 2014/2015.

Le coût annuel par élève (sur la base de 128 élèves) est d'environ 176 €.

Le total des dépenses s'est élevé à la somme de 22 542,75 €. La commune a perçu une aide financière de la part de l'Etat (Fonds d'Amorçage) d'un montant de 12 360 €.

Près de 95 % des élèves scolarisés de la moyenne section en Maternelle jusqu'au CM2 participent aux diverses activités proposées, d'une durée d'1 heure à 1 h 30 selon l'âge des enfants (cuisine, pâte à sel, éveil musical, arts plastiques, jardinage, hand ball, judo, tennis de table, roller...) Les intervenants sont essentiellement pourvus de diplômes leur permettant de dispenser et d'encadrer ces différentes activités qui ont lieu tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi.

Frais de fonctionnement des écoles maternelle et primaire pour l'année 2014 :

Suite à la réunion du 22 Octobre 2015 avec les Maires ou leurs représentants, il a été acté les frais de fonctionnement suivants :

ECOLE MATERNELLE	1 668,40 €/élève.
ECOLE PRIMAIRE	679,40 €/élève.

Décision adoptée à l'unanimité.

b) **Election :**

Il a été décidé de la création d'un Conseil Municipal Jeunes, 55 élèves des classes de CE2 au CM2 sont concernés avec un mandat de 2 ans (2 à 3 conseillers par classe).

La charte de fonctionnement et le calendrier prévisionnel de mise en place ont été adoptés (campagne du 23/11 au 3/12, élection le 4/12 et première session le 9/12/2015).

Monsieur Fabrice BALLE, conseiller municipal, est nommé référent au Conseil Municipal Jeunes. L'encadrement technique et l'accompagnement du Conseil Municipal Jeunes sont confiés à M. Valentin GATEL, agent communal.

Décision adoptée à la majorité et 2 abstentions.

c) **Personnel :**

Il a été décidé de prendre en charge les frais de formation pour les contrats « emploi avenir » et de participer à hauteur de 60,00 €/nuitée aux frais d'hébergement de l'ensemble du personnel communal, indemnités dues dans le cadre de mission de formation.

Décisions adoptées à l'unanimité.

.../...

d) Scolarisation en classe ULIS (Clamecy) :

Des enfants varzycois, du fait de leur situation de handicap et afin de bénéficier d'un accompagnement pédagogique adapté, sont dans l'obligation de suivre leur scolarité à Clamecy en classe ULIS (Unité Localisé pour l'Inclusion Scolaire).

Cette scolarisation n'est donc pas un choix délibéré mais une nécessité portant attention aux besoins de l'enfant.

La commune de Varzy participe aux frais de fonctionnement (578 € pour l'année scolaire 2012/2013, 582 € pour 2013/2014).

Monsieur le Maire émet le souhait que la commune puisse participer à hauteur de 50 % du déficit par repas facturé aux familles ; ainsi la facturation émise auprès de ces foyers serait plus en corrélation avec des revenus souvent très modestes.

Cette année scolaire, un enfant est concerné. Le tarif par repas appliqué à la famille est de 4,92 €. Dans le cas d'une participation de la commune de Varzy, le tarif serait de 1,94 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il a été décidé qu'à compter du 1^{er} Janvier 2016, la commune de Varzy participera financièrement à hauteur de 50 % du déficit par repas, facturé aux familles domiciliés à Varzy et dont les enfants sont scolarisés en classe ULIS.

Décision adoptée à l'unanimité.

e) Grdf – convention d'occupation domaniale « GAZPAR » :

Monsieur le Maire indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations, de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels. Dans le même temps, les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités pour mieux vivre la consommation des clients et rapatrier leurs index de consommation.

Est précisé que les travaux de la Commission de Régulation de l'Énergie et de GrDF ont conduit à la conclusion qu'une solution technique performante, à un coût acceptable par la communauté, fiable dans le temps et répondant aux besoins de l'ensemble des parties prenantes, pouvait être conçue.

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels (plus de facture estimative) et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

La commune de VARZY peut soutenir la démarche de GrDF en acceptant d'héberger des concentrateurs sur des toits de bâtiments communaux. GrDF installera les nouveaux compteurs à ses frais pour l'ensemble des administrés qui le souhaiterait.

Il a été décidé d'approuver la convention cadre d'occupation domaniale « GAZPAR », convention qui n'est pas dans un premier temps engageante pour la collectivité (un second acte aura lieu après une visite technique des sites de la commune).

Décision adoptée à 8 voix POUR, 4 ABSTENTIONS et 3 CONTRE.

f) Musée – don d'un tableau de Rex Barrat :

Il a été accepté le don de Mme Germaine BOUCHARD ayant offert, au musée Auguste Grasset, un tableau représentant les étangs de Vaux, œuvre de l'artiste varzycois Rex Barrat.

Décision adoptée à l'unanimité.

g) Intercommunalité :

Il a été accepté l'adhésion au SIABB des communes de Beaulieu, Challement, Asnan et Dornecy.

Décision adoptée à l'unanimité.

Chaque commune a été destinataire, il y a quelques jours, du projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Nièvre, proposé par le Préfet. Il constitue la base légale de la carte intercommunale. Ce schéma est adressé pour avis aux conseils municipaux, aux organes délibérants des EPCI et des syndicats mixtes qui ont deux mois pour se prononcer sur celui-ci (14 décembre 2015). Sans délibération dans ce délai, le schéma est considéré comme accepté. La commission départementale aura ensuite 3 mois pour se prononcer sur celui-ci en tenant compte de l'avis des collectivités territoriales. Les modifications devront être approuvées par les deux tiers des membres de la commission. **Enfin, le schéma sera arrêté par le Préfet au 31 mars 2016.** La proposition faite à la Communauté de Communes du Val du Sauzay est de se regrouper avec la Communauté de Communes des Vaux d'Yonne afin de constituer une Cc de 11 949 habitants.

Incidence sur les syndicats : 3 syndicats sont inclus en totalité dans le périmètre issu de la fusion :

- Le SI scolaire Billy-sur-Oisy/Oisy,
- Le SI scolaire Brèves/Dornecy/Villiers-sur-Yonne,
- Le SIRP Courcelles/Cuncy-les-Varzy/Saint-Pierre-du-Mont qui comprend également la commune de La Chapelle-Saint-André.

Prise de compétence par le nouvel EPCI.

Proposition de dissolution du syndicat d'électricité (SIEE) de Varzy (un syndicat couvre la totalité du territoire de la Nièvre : le SIEEEN) car activité marginale.

Le Conseil Municipal, à la majorité (10 voix POUR, 3 ABSTENTIONS, 2 voix CONTRE)

- **APPROUVE** le schéma de coopération intercommunale de la Nièvre sans que cela puisse en aucun cas empêcher la recherche de partenariats additionnels et l'intégration de communes ou communautés de communes limitrophes faisant logiquement partie du même bassin de vie que les actuelles communautés de communes des Vaux d'Yonne et du Val du Sauzay, notamment les communes du sud de l'Yonne.

h) Bâtiments communaux – mise en accessibilité des locaux :

Monsieur le Maire fait part de la loi du 11/02/2005 qui donnait 10 ans aux établissements recevant du public pour devenir accessible.

Face au constat que l'échéance du 1er Janvier 2015 n'a pas été respectée, un nouveau dispositif a été créé : l'agenda d'accessibilité programmée.

Il s'agit d'un document de programmation des travaux nécessaires à la mise en accessibilité. Il engage le gestionnaire de l'établissement à réaliser les travaux, de façon programmée, dans un délai d'un an à trois ans.

Les bâtiments communaux concernés par des travaux ont fait l'objet d'une visite et de préconisations. L'accès au secrétariat de la Mairie, le musée, la Trésorerie, le camping, la salle des loisirs, l'église, les écoles, le local du kinésithérapeute, la salle polyvalente, la gendarmerie sont concernés et feront l'objet de travaux.

La salle des fêtes doit être condamnée et interdite à toute activité en raison de sa non-conformité.

Il a été approuvé l'Agenda d'Accessibilité Programmée et les travaux s'effectueront sur trois ans.

Il a été acté que, dans l'état actuel, l'accès à la salle des fêtes est INTERDIT et les modalités de réouverture de cette salle seront étudiées le plus rapidement possible.

2 – **ADMINISTRATION - FINANCES**

Il a été décidé d'émettre les titres de recettes relatifs aux redevances d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux d'électricité (197 €), de distribution de gaz (479 €) et pour les ouvrages ORANGE (1 745 €).

Décision adoptée à l'unanimité.

Il a été décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association neversoise « Les Restaurants du Cœur » de 112,80 € (participation financière aux frais de rémunération du chauffeur-livreur, calculée en fonction du nombre de personnes inscrites aux Restos du Cœur de chaque commune concernée).

Décision adoptée à l'unanimité.

Il a été décidé d'attribuer une subvention supplémentaire de 337,00 € à l'association CLEF de Varzy pour la prise en charge d'animations musicales supplémentaires en ville sur 2015.

Décision adoptée à la majorité (9 voix POUR, 4 ABSTENTIONS et 2 voix CONTRE).

Il a été décidé les virements de crédits suivants :

Section Fonctionnement - Dépenses Chapitre 011

Article 60633 (fournitures de voirie) :	- 500 €
Article 66111 (intérêts emprunts) :	+ 350 €
Article 6615 (intérêts ligne de trésorerie) :	+ 150 €

.../...

Section Investissement – Dépenses

Opération n° 256 – Aménagement avenue de la Charité (RN 151)

+ 12 000 €

(article 2315 – installations, matériel et outillage techniques)

Opération n° 243 – Aménagement hangar de stockage

- 12 000 €

(article 2313 – construction)

Décision adoptée à la majorité et 2 voix CONTRE.

3 – CENTRE SOCIOCULTUREL – DESIGNATION NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE

Sont nommés délégués Mme Anne-Marie BACHOLLET, titulaire, et M. Gilles NOËL, suppléant.

Décision adoptée à la majorité et 2 voix CONTRE.

4 – CABINET MEDICAL – CONVENTION OFFRE DE SOINS

Monsieur le Maire rappelle que le départ en retraite du Dr WAUQUIEZ, au 31 juin dernier, n'a pas encore fait l'objet d'un remplacement, ce qui oblige les deux médecins locaux à prendre en charge beaucoup plus de patients qu'auparavant. Ce constat se double pour le chirurgien-dentiste, M GRANDIN, parti en retraite au printemps dernier.

La Ville s'est mobilisée depuis lors en recherchant, avec le conseil de l'ordre des médecins, les professionnels de santé du Haut-Nivernais, le GISA et l'agence régionale de santé une solution pérenne.

Une solution transitoire se dessine mais reste temporaire. Aussi, un contact a été effectué avec le cabinet Nivernais VANDERLEE, susceptible de sélectionner pour son compte et par une recherche en approche directe un professionnel de santé. Les garanties d'homologation des diplômes et qualifications exigés en fonction des métiers sont apportées par le prestataire. Le Conseil d'Ordre validant au final l'installation du professionnel tant au vu de sa capacité à exercer que de parler correctement le Français.

Cette proposition complète les recherches qui s'articulent localement (annonce déposée à un prochain salon des professionnels de santé, contact avec un jeune médecin, ...).

Il a été décidé de faire appel au Cabinet VANDERLEE pour la recherche d'un médecin généraliste diplômé et conventionné et que soit modifié l'article 5 dans le contrat de services intermédiaires afin que soit mentionné que les postulants aient un usage soutenu de la langue française.

Par ailleurs, Le Conseil Municipal émet le souhait que la législation évolue en matière d'obligation d'installation en zone déficitaire des médecins libéraux et, il alerte les Parlementaires du département de la Nièvre en ce sens.

Décisions adoptées à l'unanimité.

.../...

5 – **QUESTIONS DIVERSES**

Suite tempête du 16/09/2015 : à proximité de l'étang et dans l'enceinte du plan d'eau, les travaux de déblaiements des branchages et des arbres tombés en bordure de la route sont toujours en cours.

Musée : fin du recollement des 2 300 pièces du musée municipal et réalisation de photos numériques, travail effectué par le service du Patrimoine du Conseil Départemental de la Nièvre.

Bulletin municipal n° 16 : le bon pour tirage a été transmis à l'imprimerie GUILLAUDOT, la distribution s'effectuera avant la fin du mois de novembre. Il comporte également le calendrier des fêtes de fin d'année 2015.

Elections Régionales : le tableau des permanences au bureau de vote a été établi pour les deux tours (6 et 13/12/2015).

COP 21 : Un spectacle sera organisé à la salle polyvalente, le 10 décembre prochain en début de soirée, avec le concours des enfants de l'école Rex Barrat et du collège (chants et lectures de poésies).
Les illustrations en altuglass des animaux de l'Arche de Noë-Cop 21 prendront place dans des locaux ainsi que des peintures relatives aux fables de La Fontaine et des photographies d'animaux de la Savane (mis gracieusement à disposition par les artistes).

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,

SIGNÉ

Gilles NOËL

Affichage : 09/11/2015